

Les péripéties du stand de « La Perche »

En 1904 « La Société de tir de campagne » (sic) vend ses terrains du Tirage pour le prix de 65.000 francs. Ce montant permet l'achat des terrains de La Perche et la construction du stand au même endroit en 1907.

Le 3 juin 1975, La Municipalité de Porrentruy, étant donné que les installations de La perche, auxquelles des travaux en rapport avec la sécurité devaient être apportées, et du fait qu'elles se situaient dans un secteur prévu pour la construction, demandait à l'intendant de la Place d'armes, Bernard Mettraux, d'examiner la possibilité d'utiliser le stand de l'armée pour le tir à 300 m en faveur des tireurs de la ville.

En 1979 un plan de zone à bâtir étant projeté "En la Perche" le déplacement du stand de tir est prévu "sur Roche de Mars" (direction Alle.) La municipalité donne un accord de principe. « La Campagne » dépense plusieurs dizaines de milliers de francs pour les premiers travaux d'infrastructure sur le nouveau site. La demande du permis de construire est publiée et les oppositions seront aisément liquidées. En fin de compte, le conseil de ville n'est pas entré en matière sur ce projet, arguant qu'il était trop onéreux.

Le 22 mars 1996, La municipalité de Porrentruy, "La Campagne" et le Département de la santé, des affaires sociales et de la police - par son ministre Cl. Hêche - signent un protocole d'accord qui stipule, entre autres, que les autorités communales devront tenir compte de l'existence de l'actuel stand de tir avant d'approuver les plans de la "Grande Perche". Dans l'esprit de cette convention, une solution doit être trouvée jusqu'au 31 décembre 1998, les tireurs étant autorisés à utiliser leur stand jusqu'à cette date.

Le 10 juin 1998, « La Campagne » informe la municipalité de sa prise de position : Elle ne se séparera de ses installations de « La Perche » que quand elle sera en possession de toutes les garanties nécessaires à son transfert sur un autre site.

Décembre 1998, une ligne de tir, à caractère intercommunal, est alors trouvée en combe "En Vaillard", sur la commune de Chevenez. Pour les membres de "La Campagne" ce projet paraît utopique car la solution est trop lointaine et surtout incertaine en ce qui concerne les oppositions. La plupart des communes concernées, lesquelles doivent participer financièrement, ne sont pas emballées par ce projet.

Le 7 décembre 1998, Aucune garantie n'étant donnée aux membres de "La Campagne", ceux-ci, réunis en assemblée extraordinaire, refusent de vendre les terrains de "La Perche".

Le 17 décembre 1998, la municipalité demande au Département cantonal compétent de fermer le stand de « La Perche » au 1er janvier 1999. Par ailleurs toute aide financière est supprimée à la « Campagne » (2001, le stand de « La Perche » est toujours en activité.)

Le 28 décembre 1998, dans une lettre adressée au Conseil communal de Porrentruy, "La Campagne", initialement opposée à son déplacement sur le terrain militaire de Bure, accepte néanmoins, que ses installations soient transférées à Courchavon/Mormont (stand de l'armée.)

Le 6 février 1999, « La Campagne » informe le ministre Cl. Hêche qu'elle accepte l'idée du déplacement de leurs installations à Mormont (stand de l'armée.)

Le 1er septembre 1999, faisant fi du protocole d'accord de 1996 (voir ci-dessus), le service de l'aménagement du territoire approuve le plan spécial de « La Perche . » « La Campagne fait opposition à cette décision.

Le 20 octobre 1999, Le "Quotidien Jurassien" informe ses lecteurs que la décharge de " Malavau", qui devait être déplacée dans la combe " En Vaillard" - ceci pour permettre la construction de l'autoroute- n'a pas été autorisée par la Confédération. Du même coup le projet de construction d'un stand à cet endroit doit être abandonné. Pour la société de tir "La Campagne" cette réalisation était utopique (voir ci-dessus.)

Le 8 février 2000, le ministre Cl. Hêche informe les tireurs de Porrentruy que des démarches sont entreprises auprès du département militaire pour transférer les installations à Bure. Il apparaît que la Confédération n'est pas opposée au projet.

Le 29 mai 2000, en raison de négociations en cours, la Chambre administrative accepte de suspendre la procédure consécutive au recours contre l'approbation du plan spécial de « La Perche ». L'activité donc au stand de Porrentruy se poursuit avec quelques restrictions en ce qui concerne le tir à 300m.

Le 29 juin 2000, les citoyens de Bure, convoqués en assemblée, refusent d'accepter de nouvelles sociétés de tir sur le site de Varmen à Mormont (stand de l'armée.) Les communes concernées (Courtemâche, Fahy et surtout Courchavon, ont pourtant donné leur accord.)

Le 13 juillet 2000, le ministre Cl. Hêche informe les membres de « La Campagne » que les tractations continuent avec le DDPS (Département, Défense, Protection, Sécurité) pour que le stand du Varmen devienne une place de tir à caractère régional et que « La Campagne » puisse s'y installer définitivement afin d'y continuer sa vie associative.

Le 12 octobre 2000, le ministre Cl. Hêche nous signale que les instances militaires accordent l'autorisation d'aménager des installations de tir 300, 50 et 25 à Mormont pour les sociétés civiles.

Le 9 avril 2001, dans une séance présidée par le canton (Cl. Hêche), « La Campagne » est avisée qu'elle pourra bénéficier des installations de Mormont qui seront modernisées. L'armée mettra deux baraques à disposition ; l'une d'elles sera destinée à « La Campagne ». Le projet est devisé à Fr. 740'000.- Dès lors les négociations relatives au financement pourront débuter ; Elles s'annoncent difficiles. Déjà l'on sait que la société perdra son statut de propriétaire pour devenir locataire.

Le 22 mai 2001 Le ministre annonce à « La Campagne » qu'indépendamment des installations de tir qui seront mises à sa disposition à Mormont, elle recevra une indemnité de départ laquelle doit permettre de satisfaire les revendications des tireurs.

Le 29 novembre 2001 Thierrin Joseph, consultant, informe "La Campagne" qu'il a reçu mandat du canton pour entreprendre une analyse des buttes pistolet aux fins de déterminer la teneur en plomb.

Le 26 avril 2002, les conventions sont signées à l'hôtel de ville de Porrentruy

- a) Pour le canton: M. le Ministre Claude Hêche
- b) pour la Confédération M. Jean-Claude Tallat
- c) pour la municipalité de Porrentruy; le maire Hubert Theurillat
- d) pour "La Campagne" ; le président Edgar Theurillat.

Désormais "La Campagne" s'établira à Mormont bénéficiant d'un droit de superficie. Son déménagement sur le site est prévu en octobre 2002.

Le 26 avril 2002, en assemblée extraordinaire, les membres de "La Campagne" acceptent les conventions rédigées par l'autorité cantonale et vote à l'unanimité, sans abstention aucune, la vente du stand et des terrains de la Perche.

L'acte de vente est signé le 5 juillet 2002 à l'hôtel de ville de Porrentruy par devant le notaire Me Pierre Lièvre.

Le déménagement sur le site de Mormont s'effectue dans le 30 novembre 2002

Les clefs du stand sont remises à la municipalité de Porrentruy le 7 février 2003.

Pendant 25 ans de négociations, trop souvent négatives, "La Campagne" voit enfin le bout du tunnel. Grâce à l'esprit conciliant du ministre Claude Hêche, qui a été un médiateur efficace, l'ensemble des partenaires sont parvenus à s'entendre pour arriver finalement à une solution qui doit satisfaire, nous l'espérons, toutes les parties concernées.

Ce sont cinq siècles d'histoire et de tir qui vont quitter Porrentruy mais le stand de la Perche restera encore longtemps dans les mémoires de la ville des princes évêques tant il a fait couler beaucoup d'encre. Puissent les autorités ne pas démolir le bâtiment qui devra rappeler, non point le conflit qui a régné entre les autorités et la société de tir "La Campagne" durant 25 ans, mais la mémoire des anciens pour lesquels le stand de tir était le symbole de la défense du pays et des libertés.

7 février 2003

Société de tir "La Campagne"

Par Edgar Theurillat